

Service de restauration scolaire de Ribérac

Fiche annexe d'informations complémentaires

Les serviettes pour les repas

Notre commune a obtenu le label Ecocert de niveau 2 (37,6% de produits biologiques). La labélisation bio est une priorité de la municipalité.

Afin de poursuivre cette démarche et dans un but éco-responsable, **depuis la rentrée de 2023 nous vous demandons de fournir 2 serviettes en tissu à votre enfant, marquées à leur nom (stylo indélébile ou étiquette).**

Une des serviettes restera en stock « en secours » pour l'année, la seconde sera restituée chaque semaine pour un lavage à la maison. Des casiers individuels seront prévus.

Procédure de communication entre les parents et le service de restauration scolaire

Suivi du dossier d'inscription :

Mairie de Ribérac

Service d'accueil à la population : 05.53.92.41.51 mairie@mairie-riberac.fr

Suivi de la facturation :

Mairie de Ribérac

Service finances et comptabilité : 05.53.92.41.51 mairie@mairie-riberac.fr

Modalités de paiement

Les parents ont le choix entre :

- Le prélèvement mensuel,
- Le paiement à réception de facture (avis de sommes à payer).

Pour le paiement à réception de facture, les modes de règlement possibles sont les suivants :

- Par carte bancaire via l'outil payfip (www.payfip.gouv.fr)
- Par espèces ou carte bancaire chez un buraliste agréé (Maison de la presse 8, place Nationale 24600 RIBERAC ou le Marigny 137, rue du 26 mars 1944 24600 RIBÉRAC)
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public à envoyer à l'adresse indiquée sur l'avis des sommes à payer

Les factures sont mensuelles, cependant, en cas de montant inférieur à 5 €, le montant sera reporté sur la facture du mois suivant.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur est affiché à l'école.